

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

DÉCISION N° 2011 / 22 / LNPN / 2

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 1^{er} mars 2011, reçue le 2 mars 2011, du président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet de ligne nouvelle Paris Normandie,
 - vu sa décision n° 2011/21/LNPN/1 du 6 avril 2011 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Monsieur Olivier GUERIN président de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie.

Le Président

Rulandes
Philippe DESLANDES